

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**Mairie d'Orthez**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2021**

\*\*\*\*\*

**PRÉSENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, DE MORO, PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, M. VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE, RAMALHO

**ABSENTS/EXCUSES** : MM. SENSEBE (pouvoir à Mme LEMBEZAT), LABORDE (pouvoir à M. ETCHEBERTS), WILS (pouvoir à Mme DE MORO), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme LEMBEZAT

---

**21 - 101 - RÉALISATION D'UNE AIRE DE JEUX À SAINTE-SUZANNE - CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT**

**Rapport présenté par Monsieur CARRERE, conseiller municipal :**

Par délibération en date du 29 juin 2021, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer la convention avec l'Association Lifou Bel'Ange, le Département, la Communauté de communes de Lacq-Orthez et la commune associée de Sainte-Suzanne pour la réalisation d'une aire de jeux à Sainte-Suzanne dans le cadre du budget participatif du Département.

Le Président de la CCLO ayant fait savoir qu'il ne serait pas signataire de cette convention, il est nécessaire que le Conseil municipal délibère à nouveau sur le projet de convention ci-annexé.

Après l'avis favorable du Conseil consultatif de Sainte-Suzanne, qui s'est réuni le 17 septembre 2021 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne et la Maire déléguée de Sainte-Suzanne à signer la convention ci-annexée.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 21 septembre 2021  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Affiché en Mairie le**

